

## AVIS DE CONCESSION - Directive : 2014/23/UE

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

**I.1) Nom et adresse :** Commune de Coupvray, Mairie - place de la mairie, F - 77700 Coupvray, Tél : +33 164634300, courriel : Direction.financiere@coupvray.fr

Code NUTS : FR102

Code d'identification national : 21770132500011

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.coupvray.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2020\\_41SN6Osls](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_41SN6Osls)

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via : <https://www.achatpublic.com>.

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Loisirs, culture et religion.

### SECTION II : OBJET

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Convention de concession du service public du port de plaisance de Coupvray

Numéro de référence : 05URB2020

**II.1.2) Code CPV principal :** 63721000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** La consultation a pour objet de sélectionner un ou des opérateurs économiques réunis, à qui il sera confié dans le cadre d'un contrat de concession portant délégation de service public, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le gros entretien-renouvellement du port de Coupvray, ainsi que des équipements et services mis à disposition des plaisanciers.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 3800000 euros

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

50246000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FR102

Lieu principal d'exécution : Port de Coupvray-77000, Coupvray, France

**II.2.4) Description des prestations :** Le contrat envisagé est un contrat de délégation de service public qui confie au délégataire la responsabilité de l'exploitation du port de Coupvray à ses risques et périls. A titre principal, le délégataire aura à sa charge :

- L'exploitation, l'entretien, la maintenance et le gros entretien-réparation du port de Coupvray d'une capacité d'environ 90 anneau.
- L'aménagement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la capitainerie ;
- La conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un point propre destiné à l'usage exclusif des plaisanciers ;
- L'obtention et la conservation pour toute la durée de la convention du label « Pavillon bleu ».
- La sécurité des biens et des personnes,
- L'accueil de péniches-hôtels.

Au titre d'activités annexes, le délégataire proposera un programme de services et d'animations permettant de accroître le dynamisme et l'attractivité du Port pour les plaisanciers et les tiers. Le programme comportera :

- La mise à disposition de mode(s) de transport doux pour les plaisanciers ;
- L'organisation d'animations culturelles et d'événements festifs à destination des plaisanciers dans le cadre de la promotion du lien Ville-Port ;
- La promotion, la communication du port de plaisance pour la promotion du lien Ville-Port.

En outre, compte tenu des dépenses engagées par la ville de Coupvray pour la conception et la réalisation du port, il est d'ores et déjà indiqué qu'un droit d'entrée, au sens des articles L.3114-4 et suivants du code de la commande publique, d'un montant d'environ 300.000 EUR sera mis à la charge du délégataire.

Pour la bonne information des candidats, le présent avis est complété des plans graphiques du futur port offrant une vision du projet dans sa globalité. Ces documents sont disponibles sur le lien suivant : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2020\\_41SN6Osls](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_41SN6Osls)

**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 3800000 euros

**II.2.7) Durée de la concession :**

Durée en mois : 240

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants :

1. Capacité technique et professionnelle suffisante, décomposée ainsi :

a. Références du candidat ou équivalent ;

b. Capacité technique du candidat.

2. Capacité économique et financière suffisante.

Seules les candidatures ayant respecté les conditions de participation de la rubrique III.1 seront analysées.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Indication des informations et documents requis : Notice 1 - "Capacité juridique" comprenant les éléments suivants: 1Formulaire DC1 ou équivalent; 2 - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat / groupement; 3Déclarations sur l'honneur attestant que le candidat/ chaque membre du groupement ne se trouve pas dans une situation d'interdiction de soumissionner (articles L.3123-1 à L.3123-11 et R.3123-16 à R.3123-19 du Code de la commande publique) et qu'il respecte la réglementation relative aux travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail). 4 - Formulaire DC2 ou équivalent ; 5 - Certificats délivrés par l'administration justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou attestation sur l'honneur dûment datée et signée pour lesquels il n'est pas délivrés de certificats) ; 6 - Extrait KBIS, ou équivalent en cas de candidat étranger, de moins de 3 mois, ou, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; 7 - Présentation du candidat/ groupement précisant, le cas échéant, le rôle de chacun.

NOTA : i) Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'autorité concédante peut décider de demander à tous les opérateurs économiques candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique à tous. Les autres opérateurs économiques candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

**III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat fournit une Notice 2 comprenant les éléments suivants :

1) Une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part le chiffre d'affaires global et, d'autre part, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices ;

2) Pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement d'un bilan est obligatoire en vertu de la loi : les bilans, comptes de résultat et annexes ou documents équivalents, des trois (3) derniers exercices ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France. En cas de groupement, ces renseignements sont exigés pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces opérateurs économiques pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit du ou des opérateurs économiques. Cet engagement doit couvrir toute la durée du contrat.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les opérateurs économiques candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique à tous. Les autres opérateurs économiques candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat fournit une Notice 3 - " Capacité technique et Professionnelle du candidat " comprenant les éléments suivants :

1 - Présentation de l'entreprise et sa compétence pour des activités en rapport avec la présente concession ;

2 - Références des cinq (5) dernières années de missions similaires, en tout ou partie, à celles objet de la concession et/ou tous éléments prouvant l'aptitude à exécuter la concession et assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers (montant, date du contrat, durée, type de destinataires, mode de gestion, etc.).

3 - Tout document additionnel à la diligence du candidat.

L'opérateur économique candidat pourra apporter la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou par tout moyen jugé équivalent.

En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces opérateurs économiques pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit du ou des opérateurs économiques. Cet engagement doit couvrir toute la durée du contrat.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur le Pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les opérateurs économiques candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique à tous. Les autres opérateurs économiques candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

**III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

**III.2) Conditions liées à la concession**

**III.2.1) Information relative à la profession**

**III.2.2) Conditions d'exécution de la concession**

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1) Description**

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :** 05/10/2020 à 16 h 00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

**VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

**VI.3) Informations complémentaires :**

1) Type de procédure : Procédure restreinte se déroulant en 2 temps. Dans un 1er temps, les candidats transmettent uniquement un dossier de candidature comprenant les éléments indiqués à la rubrique III.1.

2) Forme du groupement : Une entreprise ne peut pas candidater en agissant à la fois, en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements. En cas de groupement, le mandataire désigné représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'imposer, pour les besoins de l'exécution du contrat de concession envisagé, la constitution d'une société dédiée ayant pour objet unique l'exécution du contrat dans le but de garantir une plus grande transparence de celle-ci.

3) Appréciation des candidatures en cas de groupement : En cas de groupement, tous les membres doivent fournir les documents visés aux III.1.1), III.1.2) et III.1.3). Les capacités s'apprécient globalement en tenant compte, le cas échéant, de l'ensemble des capacités des membres du groupement et sous-traitants.

4) Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront impérativement poser leurs questions sur <https://www.achatpublic.com>, via le lien ci-avant contenu dans le présent avis, dans un délai de dix (10) jours francs avant la date limite de remise des candidatures. Les réponses (anonymes), seront mises en ligne et consultables via le même lien.

5) Dépôt des candidatures : Seul le dépôt électronique des candidatures est autorisé, dans les conditions suivantes : Les plis dématérialisés doivent être déposés, via le lien inscrit dans le présent avis (au point I.3), avant la date et heure limite mentionnée au point IV. 2 du présent avis. En cas de cotraitance, le mandataire du groupement assure la transmission électronique de l'ensemble des documents exigés pour chacun des membres. Dans cette optique, les candidats doivent obtenir un certificat de signature électronique. Le recours à la signature électronique est à leur charge. Il convient de prendre en compte le délai d'obtention du certificat le cas échéant. Le certificat de signature devra être conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 (NOR: Efm1222915a) et respecter les prescriptions de ce texte. Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit être signée. Par conséquent, la seule signature électronique du pli n'est pas suffisante. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'un zip signé ne vaut pas signature de chaque document du zip et qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut en aucun cas remplacer la signature électronique.

6) Les candidatures sont analysées au regard des critères énoncés au point II.2.14.

7) Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) sera remis aux candidats admis à présenter une offre. Il sera composé notamment d'un règlement de consultation, d'un projet de contrat et ses annexes, notamment les pièces techniques et financières.

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, F - 77000 MELUN CEDEX, Tél : +33 160566630, courriel : [Greffes.ta-melun@juradm.fr](mailto:Greffes.ta-melun@juradm.fr), Fax : +33 160566610, adresse internet : <http://Melun.tribunal-administratif.fr>

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

**VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La présente procédure de concession pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R.551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, F - 77000 MELUN CEDEX, Tél : +33 160566630, courriel : [Greffes.ta-melun@juradm.fr](mailto:Greffes.ta-melun@juradm.fr), Fax : +33 160566610, adresse internet : <http://Melun.tribunal-administratif.fr>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 28 juillet 2020